ÉCOLE PRIMAIRE

René Cassin

1, rue des Maréchaux 68460 LUTTERBACH

Tél: 03 89 50 71 44

courriel : ce.0681828T@ac-strasbourg.fr



ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Tout au long de l'année scolaire 2023/2024, nous avons essayé de vivre au rythme de la préparation des Jeux Olympiques, faisant partager aux élèves le goût de l'effort et du dépassement de soi.

Cet été, nous avons tous pu suivre ces athlètes du monde entier, leurs réussites et leurs échecs, leurs fiertés et leurs déceptions.

Au moment où vos enfants retrouveront le chemin de l'école, ce sont les Jeux Paralympiques qui débuteront. Là encore, les athlètes donneront le meilleur d'euxmêmes pour arriver plus loin, plus haut, plus fort, avec plus ou moins de réussite, mais sans jamais rien lâcher.



Comme eux, nos élèves seront appelés à faire de leur mieux dans leurs apprentissages, et nous serons là pour les aider.

Après sept années passées dans cette école, Monsieur Ruetsch a fait valoir ses droits à la retraite. Toute l'équipe le remercie pour le travail accompli, tant sur le plan des apprentissages fondamentaux que sur celui de l'amélioration du climat scolaire et des relations entre les élèves.

Aujourd'hui, je prends le relai, avec la volonté ferme de poursuivre dans ces différentes voies. Avec l'équipe enseignante en place, et quelques enseignantes nouvellement nommées, nous ferons de notre mieux pour faire progresser tous les élèves, dans le respect de leurs différences.

Bonne année scolaire à tous!

Thérèse Kister, directrice

LES CLASSES

BILINGUES			
CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS	
PS/GS	Anna Gehin / Marion Hermann	18	
PS/GS	Anna Gehin / Marion Hermann	19	
MS	Johanna Libre / Orianna Klethi	22	
СР	Marie-Christine Heimlich / Mélissa Buchmann	24	
CE1	Marie-Christine Heimlich / Mélissa Buchmann	23	
CE2/CM1	Marina Hanauer / Delphine Lidy	27	
CM1/CM2	Marina Hanauer / Delphine Lidy	27	

MONOLINGUES			
CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS	
СР	Monique Dumas	23	
CP/CE1	Elodie Kosmala	24	
CE1/CE2	Nathalie Orthwein	24	
CE2	Roseline Ledeur / Anne-Sophie Herrbach	28	
CE2/CM1	Carine Schaffner	28	
CM1	Mathilde Piat	29	
CM2 A	Karine Steiblé	24	
CM2 B	Antonio Saccoccio	25	

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de l'école

Maternelle:

- → matin, accueil entre 7h50 et 8h. Fin des cours à 11h30.
- → après-midi, accueil entre 13h20 et 13h30. Fin des cours à 16h.

Élémentaire :

- → matin, accueil à partir de 8h00, début des cours à 8h10. Fin des cours à 11h40.
- → après-midi, accueil à partir de 13h30, début des cours à 13h40. Fin des cours à 16h10

Il est interdit de pénétrer dans la cour avant l'arrivée d'un enseignant.

Merci de veiller à ce que votre enfant n'arrive pas en retard.

Toutefois, si cela devait arriver, il faudra se présenter au bureau de la directrice. Après la fermeture des portails, **l'accès se fera par la rue Foch** (utiliser la sonnette : directrice).

Vacances scolaires:

Rentrée lundi 2 septembre 2024

Toussaint du samedi 19 octobre 2024 au lundi 4 novembre 2024
Noël du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
Hiver du samedi 8 février 2025 au lundi 24 février 2025
Printemps du samedi 5 avril 2025 au mardi 22 avril 2025
Pont de l'Ascension du mercredi 28 mai 2025 au lundi 2 juin 2025

Eté du samedi 5 juillet 2025 au lundi 1^{er} septembre 2025

Restauration, activités périscolaires et activités du mercredi

La M2A s'occupe de la restauration à midi et de l'accueil des enfants après la classe de 16h00 à 18h30 dans le cadre des activités périscolaires.

Pour les inscriptions, ou pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à

Mme Virginie Leibert - Tél: 03 89 50 89 46

Par contre, les activités périscolaires du **mercredi** sont gérées par la commune. Il faut s'adresser au **service Animation de la commune – Tél : 03 89 50 71 15.**

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale se trouve au rez-de-chaussée de l'école. Les deux animatrices des lieux accueillent les classes pour le prêt de livres et pour la lecture d'histoires.

Absences des maîtres

En cas d'absence prévisible du maître, de la maîtresse, ou d'un jour scolaire sans école, un mot d'information dans le cahier de correspondance (vert) ou dans le sac des enfants (maternelle) informera la famille.

Nous invitons les parents de l'école maternelle à consulter régulièrement le panneau d'affichage près du portail d'entrée (rue FOCH).

En principe, tout maître absent est remplacé le jour même. En cas de non remplacement de l'enseignant, les élèves présents seront répartis dans les autres classes de l'école.

Absences des élèves

En cas d'absence imprévue (maladie par exemple), avisez le maître ou la maîtresse dès le début de l'absence (par mail à l'adresse de la classe). Vous régulariserez ensuite la situation par écrit sur la fiche prévue à cet effet à la fin du cahier vert (pour l'école élémentaire) au retour de votre enfant. Le certificat médical n'est pas exigé, sauf en cas de maladie contagieuse avec éviction. Dans ce cas précis, présentez un certificat de guérison au retour de l'enfant en classe.

Nous vous rappelons que nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments et vous conseillons de ne pas envoyer un enfant malade à l'école.

En cas d'absence prévue (rendez-vous médical par exemple), demandez une autorisation d'absence, par écrit en précisant le motif, la date, la durée.

Toute demande de départ en vacances en dehors des périodes de congés est à faire par écrit à Mme l'Inspectrice de l'Education.

Sorties

Seule la directrice délivre l'autorisation de sortir pendant les heures de classe. En cas d'absence en cours de journée, vous devez venir **chercher votre enfant**. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul pendant les cours.

En maternelle, nous ne confions les enfants qu'aux personnes que vous nous avez désignées par écrit sur la fiche de renseignements.

RELATIONS PARENTS - ENSEIGNANTS

Cahier de correspondance (vert)

C'est un moyen pratique de liaison entre l'école et la famille. Consultez-le régulièrement et signez chaque information. Utilisez-le pour correspondre avec l'école (uniquement élémentaire). A la fin de ce cahier, vous trouverez un tableau que vous renseignerez et signerez en cas d'absence de votre enfant.

N'hésitez pas à prendre contact si vous avez un problème : un échange franc et cordial évite bien des malentendus.

Veuillez prendre <u>rendez-vous avec les enseignants par écrit au moins 24 h à</u> l'avance sauf cas très urgent.

Fiche de renseignements

Cette fiche permet une vérification des informations concernant votre enfant et donnera des renseignements sur les mesures à prendre en cas d'accident ou de maladie.

Nous vous invitons à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.

Cette feuille doit être complétée avec précision et retournée à l'école dans les plus brefs délais (avant le 9 septembre). En cas de modification en cours d'année scolaire (adresse, numéro de téléphone...), merci d'en informer la directrice.

Conseil d'École

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'École se dérouleront le vendredi 11 octobre 2024.

Vous êtes électeur, mais vous pouvez aussi être candidat ou candidate. Vous pouvez prendre contact avec les délégués des associations habilitées. Il y a, en principe, trois réunions du Conseil d'École par an.

Un compte rendu de ces réunions est publié sur le site de l'école, ce qui vous permet d'être informé des projets, réalisations et problèmes de notre école.

Permanences de la directrice

La directrice est disponible sur rendez-vous sauf urgence.

Le bureau se situe dans le bâtiment de l'école élémentaire, entrée B, 1er étage. Tél. : 03 89 50 71 44.

N'hésitez pas à laisser un message si nécessaire.

Enseignement de l'allemand

Conformément à la circulaire de Monsieur le Recteur, en date du 9 juin 1982 et aux programmes (BO du 18/04/2002) mis en place à partir de 2002, notre école dispense l'enseignement de l'allemand. Toutes les classes monolingues de l'école sont concernées.

L'enseignement en allemand dans les classes bilingues se fera par journées complètes en alternance (exemple : lundi : allemand ; mardi français etc...)

Enseignement de la natation

L'école participe aux séances d'initiation à la natation. Ces séances ont lieu à la piscine de l'Illberg et à celle de Bourtzwiller.

La participation est obligatoire sauf avis contraire du médecin.

Enseignement religieux (uniquement élémentaire)

Une heure d'enseignement religieux est assurée pendant le temps scolaire (enseignement catholique). Les enfants dispensés de cet enseignement religieux seront pris en charge par le maître ou la maîtresse de la classe.

B.C.D. et salle informatique

L'école possède une B.C.D. (Bibliothèque Centre Documentaire) et une salle informatique.

Chaque classe pourra disposer d'un créneau horaire d'utilisation.

Notre salle informatique est équipée de 15 ordinateurs fixes connectés pour faire des recherches sur Internet ou pour utiliser des logiciels éducatifs et d'une classe mobile avec 15 ordinateurs portables.

Activités pédagogiques complémentaires

Des activités pédagogiques complémentaires (APC) seront organisées. Selon les classes et selon les périodes, l'accent sera mis sur l'aide aux élèves en difficultés ou sur un domaine particulier du projet d'école. Ces activités auront lieu soit le mardi ou le jeudi de 16h10 à 17h10.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Règlement scolaire

Les parents sont priés de prendre connaissance du règlement de l'école voté par le Conseil d'École. Ce règlement intérieur sera distribué, lu et commenté dans les classes.

Le R.A.S.E.D

Le R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés) intervient en prévention ou en remédiation selon des critères bien définis, et en accord avec les parents, pour aider les enfants qui présentent des difficultés à l'école.

Dans notre école, nous bénéficions de l'aide <u>d'une psychologue scolaire</u> : Mme Nathalie Kahli. Se renseigner auprès de la directrice.

Matériel

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette. Nous comptons sur les parents pour veiller régulièrement à l'état des affaires (trousses etc..) des enfants. Les livres de bibliothèque doivent également faire l'objet de soins attentifs. Les livres dégradés au-delà d'une usure normale devront être remboursés par les parents.

L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol d'objets, d'habit, de bijoux, de vélo, d'argent...

D'autre part, afin d'éviter les pertes, il est indispensable de marquer les affaires avec le nom de votre enfant.

Assurance

La souscription d'une assurance scolaire pour les activités scolaires et facultatives est un gage de sécurité, pour les élèves et leurs parents.

L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) ;
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels).

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires.

Nous vous demandons de remettre une **attestation d'assurance** au maître ou à la maîtresse responsable de votre enfant **dès la rentrée**.

L'assurance scolaire est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires), elle est **obligatoire**.

Sécurité

Les exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur (une fois par trimestre).

Association scolaire (OCCE)

Dans l'école, la coopérative scolaire OCCE accompagne les projets coopératifs initiés par les élèves et leurs enseignants : ainsi les enfants développent leur connaissance du monde, leur esprit critique et deviennent des acteurs positifs pour une société plus solidaire et démocratique.

Pour réaliser ces projets, il est souvent nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative OCCE ; plusieurs sources y participent : subventions des collectivités, ventes de photographies scolaires...

Il est également proposé aux familles de participer au financement de la coopérative (même s'il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire), à hauteur de 12 €/an pour l'école élémentaire et 20 €/an pour l'école maternelle. (Paiement à effectuer de préférence par chèque à l'ordre de « OCCE CASSIN »). Cette participation permet de financer les cotisations que nous reversons à l'OCCE*, une assurance collective, mais également certaines sorties, l'achat de petit matériel, etc...

*Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation modique qui leur donne accès à de multiples services, des informations, conseils et outils pédagogiques pour accompagner les projets et mettre en place une réelle vie associative et coopérative au sein de la classe ou de l'école.